

GARANTIE LIMITÉE CLARISONIC EN FRANCE

Pour connaître les conditions de la Garantie Commerciale Clarisonic applicables à votre Alpha Fit, nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes ci-dessous.

1. Référence de l'appareil (ci-après le "Produit") :

Nature : Appareil de nettoyage sonore

Type : Mia, Mia 1, Mia 2, Mia 3, Aria, Pedi, Smart Profile, Mia FIT, Alpha FIT

Marque : **Clarisonic**

Clarisonic, distribué par L'Oréal Produits de Luxe International - 106 rue Danton, 92300 Levallois-Perret, France (ci-après « Clarisonic »), fournit à l'utilisateur final initial (à l'exclusion notamment de tout revendeur ou professionnel) ayant acheté le Produit auprès d'un distributeur agréé pour la revente desdits Produits de la marque Clarisonic, la Garantie Commerciale Clarisonic suivante (Garantie valable uniquement dans le pays d'achat du Produit).

2. Garantie Clarisonic :

La Garantie Commerciale Clarisonic ci-après précisée est valable en France Métropolitaine (Corse et Principauté de Monaco comprises) (ci-après le « Territoire ») pour les Produits vendus sur le Territoire à compter du 1er mars 2013, conformément aux conditions définies par le droit français et par la présente Garantie Clarisonic.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie par Clarisonic, cette dernière reste tenue de la garantie légale de conformité du Produit mentionnée aux articles L.211-4 à L.211-13 du Code de la consommation, et de celle relatives aux vices rédhibitoires du Produit dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2231 du Code civil.

2.1) Garantie légale de conformité et garantie des vices rédhibitoires

Cette garantie est régie par les dispositions suivantes :

- Article L. 211-4 du Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

- Article L. 211-5 du Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :
 - 1°/ Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
 - 2°/ Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

- Article L. 211-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux (2) ans à compter de la délivrance du bien.

- Article 1641 du Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
- Article 1648 alinéa 1er du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

2.2) Étendue de la Garantie Commerciale Clarisonic et modalités de mise en œuvre

La Garantie Commerciale Clarisonic a une durée de deux ans à compter de la date de l'achat du Produit par l'utilisateur final telle qu'elle figure sur la facture, ou, à défaut de facture, à compter de la date du bon de commande ou de la facture ou du ticket de caisse.

Pendant toute la durée de la Garantie Clarisonic, Clarisonic garantit le Produit contre les défauts de fabrication ou de fonctionnement découlant d'une utilisation normale du Produit. Par utilisation "normale", on entend l'utilisation ordinaire du Produit par le consommateur dans des conditions normales prévues dans le manuel d'instruction fourni avec le Produit. Cela ne comprend pas l'utilisation du Produit avec un convertisseur de tension.

Clarisonic n'est pas responsable des dommages indirects, fortuits, spéciaux ou consécutifs pouvant résulter de l'utilisation du Produit, sauf à ce qu'ils soient expressément prévus par la loi. Dans le cadre de la Garantie Clarisonic, la restitution du Produit à Clarisonic en vue de la réparation ou du remplacement du Produit doit s'effectuer en renvoyant le produit complet soit la brosse du kit (manche et embout de brosse), son chargeur et la preuve d'achat.

Selon votre lieu d'achat du Produit (distributeur(s) agréé(s) ou sur le site www.clarisonic.fr) les modalités varient.

Pour toute information complémentaire concernant la procédure à suivre pour la mise en œuvre de la Garantie Commerciale Clarisonic, nous vous invitons à contacter notre Service Consommateurs au 0 969 393 319 (appel non surtaxé, prix d'un appel local depuis un poste fixe).

La présente Garantie Commerciale Clarisonic est par ailleurs soumise aux conditions suivantes :

- Article L.211-16 du Code de la consommation : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

3. Information aux consommateurs :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements plus généraux sur le service de garantie Clarisonic ou si vous avez des questions générales sur le Service clients, nous vous invitons à visiter le site www.clarisonic.fr ou à contacter le service consommateur du lundi au vendredi de 9h à 19h au 0 969 393 319 (appel non surtaxé ; prix d'un appel local depuis un poste fixe).